



Diepp'Infos

OCTOBRE 2008 - Numéro 2

EDITO

Vous avez été nombreux à nous confier que Diepp'Infos était un bulletin municipal utile, instructif, varié et nécessaire à l'information de la population. C'est donc avec plaisir que je propose à votre lecture, cette deuxième édition.

Ce numéro, comme le précédent, aborde l'activité du conseil municipal, du Syndicat des eaux, de l'association *la Dieppoise*, de la Communauté de Communes et d'une multitude d'autres sujets tout aussi intéressants.

QUOI DE NEUF ?

SECURITE ROUTIERE : CONTROLES DE LA GENDARMERIE.

Plusieurs plaintes sont parvenues à la Mairie concernant des excès de vitesse faits par des conducteurs peu scrupuleux mettant en danger notre sécurité et celle de nos enfants. Ce point a été évoqué en conseil municipal.

Les ralentisseurs et panneaux en tout genre sont peu persuasifs et très rarement respectés ; il n'y a que la peur du gendarme qui le soit.

Faire venir les gendarmes au village pour verbaliser n'est pas une décision facile à prendre, mais il est encore plus difficile et inconcevable de ne rien faire.

Et parce qu'*une contravention n'est rien comparée à une vie*, j'ai pris contact avec la gendarmerie d'Etain et des contrôles auront lieu dans les semaines qui viennent.

Soyez prudents, respectez la réglementation, pensez à mettre la ceinture. Bien que ce soient des personnes extérieures au village qui sont visées, les gendarmes ne feront pas de différence et je ne souhaite pas que l'un d'entre nous soit verbalisé.

NOUVELLE ASSOCIATION : « JOUER BOUGER »

Cette association a pour but de créer des échanges entre adultes et enfants du village dans le cadre d'activités sportives et récréatives.

• Première activité : « Des mercredis à Dieppe »

Depuis le 15 octobre, et ce, une fois par mois, les parents et les enfants du village se réunissent pour un après-midi ludique et convivial, autour de jeux, d'activités et d'un goûter (le goûter est organisé tour à tour par les parents eux-mêmes).

Il traite de l'état d'avancement des engagements que nous avons pris à la mise en place du nouveau Conseil Municipal et des difficultés rencontrées. En un mot, il contribue à la transparence de la gestion de la commune.

Bonne lecture

Le Maire,
Alain MACEL

Cela permet aux parents qui se connaissent déjà de se retrouver, et aux nouveaux parents tout comme aux nouveaux arrivants de s'intégrer au mieux à la vie du village.

⇒ Prochaine date, le 12 novembre.

Les référentes pour ces « Mercredis à Dieppe » sont :

- Séverine SANCHEZ (la Maroterie) 03 29 88 37 53
- Delphine EPIARD (le Pâquis) 03 29 84 73 77

• Seconde activité : Gymnastique volontaire et step

Suite à une petite enquête au sein du village, environ 25 personnes se sont déclarées intéressées.

Les séances débuteront le 18 novembre et auront lieu dans la salle des fêtes, tous les mardis soirs de 20h30 à 21h30 sauf vacances et jours fériés .

L'inscription est de 40 € par an + 21 € de licence

NB : La séance du 18 novembre sera une séance d'essai, les inscriptions pourront se faire à la suite auprès de Delphine.

AMÉNAGEMENT ET FLEURISSEMENT : 3^{ÈME} PRIX POUR DIEPPE

Le conseil municipal avait fait acte de candidature pour le concours départemental d'aménagement et de fleurissement pour les communes de moins de 500 habitants.

Les critères d'évaluation étaient : harmonie générale, simplicité des réalisations, valorisation des atouts locaux, choix des fleurs, et qualité de l'entretien.

Suite aux visites dans les villages meusiens candidats, le jury départemental a attribué le 3^{ème} prix à Dieppe.

Bravo donc à tous pour avoir contribué à cette récompense et surtout à faire que notre village reste agréable et attrayant.

CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du 04.07.2008 : Le Conseil à l'unanimité :

- A procédé à une décision modificative sur le budget 2008: 100 € pour escompte sur vente de bois
- A décidé de reporter l'examen de la question du choix du système d'assainissement communal
- A retenu l'entreprise Renovit pour le démaillage de la toiture de la mairie et de l'église ainsi que quelques réparations, le tout pour 3 665 €HT.
- A désigné MM. Alain MACEL, J.Christophe PATON et Michel CHALONS comme délégués titulaires au SIVU de la Haute Vallée de l'Orne
- A décidé de prendre contact avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre concernant la descente d'eau pluviale "rue du Lavoir" afin de chiffrer un projet unique
- A décidé pour l'année 2008, de procéder à une vente d'herbe (parcelle ZM 51) à M. Hervé DAUTEL pour un montant de 100 €/ hectare en lui précisant qu'il ne pourra pas en bénéficier en 2009,
- A décidé d'acheter des illuminations de Noël
- A décidé de faire gyrobroyer mécaniquement les filets de cloisonnement de la parcelle 19 (forêt "Le Chénas").
- A décidé de renommer "le chemin du lavoir" en "Rue du Lavoir", d'attribuer le numéro 1 à la maison de M. Mathieu MICHILSEN et Mlle Vanessa GEORGE. et d'acheter les plaques correspondantes

Réunion du 19.09.2008 : Le Conseil à l'unanimité :

- A désigné Mme Séverine SANCHEZ comme correspondante Pandémie grippale et Emmanuel DUCROS comme correspondant Défense
- A décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{er} classe à temps partiel (7/35^e) à compter du 01.10.2008 (secrétaire de mairie)
- A procédé à des décisions modificatives sur le budget 2008 : 150 € pour des intérêts d'emprunt remboursés à la Codecom et 900 € pour l'acquisition de logiciels (paye et cadastre)
- A opté pour le système d'assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune
- A décidé la délivrance de bois de chauffage et de bois d'œuvre dont l'attribution aux affouagistes se fera, après partage sur pied, sous la responsabilité de MM. Emmanuel DUCROS, Bernard GEORGE et Ludovic SANCHEZ.
- A décidé de retenir l'entreprise Berthold pour effectuer un renforcement du réseau d'évacuation d'eaux pluviales, rue du Lavoir, pour un montant de 8 200 €HT (remplacement du tuyau Ø 200 mm existant par un tuyau de Ø 400 mm)
- A autorisé la signature d'un avenant de 900 € HT avec l'entreprise Renovit pour un supplément de traitement sur la toiture de l'église.
- A désigné MM. J.Charles MANGEOT, Philippe MUTELET, François MATHIEU et Jean CHARTON comme membres de l'Association Foncière de Remembrement.

SIAEP DIEPPE DAMLOUP

Le SIAEP a récemment été endeuillé par le décès tragique le 30 juin dernier à Damloup de M. Jean Marc BERTRAS, alors qu'il effectuait des aménagements sur son hangar. Il venait juste d'entrer dans notre syndicat.

Les travaux au captage sont enfin terminés (pose de palplanches, remplacement des drains captant les eaux, pose de la clôture, réfection du bâtiment) et les résultats sont concluants.

Une coupure plus longue que prévue !

Le 13 octobre dernier, nous avons procédé au nettoyage et à la désinfection réglementaire et périodique des réservoirs d'eau potable et de la chambre de partage.

Un mot glissé dans votre boîte à lettres ainsi qu'un article dans la presse vous avertissait en annonçant des perturbations et sans doute une eau sentant la javel. Que s'est-il passé ?

Les réservoirs devant être vides pour le nettoyage et la désinfection, nous avons coupé l'arrivée d'eau dès vendredi matin pour Dieppe et samedi pour Damloup.

Lundi 13/10, entre 9h et 11h, l'entreprise a d'abord réalisé les travaux à Damloup puis a remis en eau sans que les habitants ne se rendent compte de la coupure grâce à l'eau restée dans les conduites.

Ensuite, l'eau restant dans le réservoir de Dieppe a été pompée avant de le nettoyer. La présence d'un bypass (tuyau de dérivation qui prend l'eau avant d'entrer dans le réservoir et l'envoie dans le réseau de distribution) devait nous garantir la continuité de l'alimentation en eau potable.

Mais après les travaux, à l'ouverture des vannes pour réalimenter le réservoir, pas une goutte.

Après des recherches effectuées par Véolia, Jean CHARTON, Jean-Claude DIDRY et Emmanuel DUCROS, une fuite est détectée dans la plaine (rupture de la canalisation) et réparée en fin de journée. Malgré le remplissage partiel du réservoir pendant la nuit, il n'y avait pourtant toujours pas d'eau au robinet mardi matin. La pression en sortie du réservoir ne semblait pas suffisante pour pousser l'air se trouvant dans les conduites.

Le réseau est de nouveau parcouru à pied entre le réservoir et la commune sans que d'autres fuites ne soient détectées.

Nous avons de nouveau fait appel à Véolia et leur technicien a finalement constaté que la pompe (surpresseur) et ses appareillages de commande étaient hors service. Enfin, mercredi matin, Véolia nous installe provisoirement une nouvelle pompe en attendant de remettre tout le système à neuf. L'eau arrive de nouveau aux robinets pour le plus grand plaisir de tous.

Cette succession de problèmes était imprévisible. Le bypass devait nous garantir une alimentation correcte en eau pendant les travaux.

Je tiens à remercier les membres du SIAEP de Dieppe qui ont mis tout leur temps et leur énergie à trouver des solutions malgré quelques remarques désobligeantes faites maladroitement par certains. Ce sont des bénévoles que l'ont doit encourager.

Merci de votre patience et de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Le Président, Alain MACEL

ASSAINISSEMENT

Vous venez de le lire, lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a opté pour le système d'assainissement non collectif pour la commune.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Tout d'abord, l'assainissement non collectif désigne tout système **individuel** d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques des immeubles **non raccordés au réseau public** d'assainissement.

La loi sur l'eau du 30.12.2006 a notamment introduit l'obligation pour les communes de contrôler que les eaux usées soient rejetées dans le milieu naturel après un traitement réglementaire, que ce soit par la création d'un réseau public d'assainissement ou par la vérification de la conformité des systèmes individuels.

Selon la taille des communes et l'existence ou non de réseaux publics, le Conseil Municipal peut être amené à définir des zones qui seront desservies en réseau public et d'autres qui ne le seront pas.

Choisir l'assainissement collectif :

Décider d'assurer une collecte publique des eaux usées équivaut à s'engager à créer un réseau partout où il n'existe pas mais aussi de construire un système de traitement de ces effluents (station d'épuration, zone de traitement naturel par roseaux...) autant dire que ces travaux se révèlent pharaoniques et disproportionnés pour des communes de la taille de Dieppe.

LA DIEPPOISE

Samedi 28 juin, la fête à Dieppe s'est déroulée sous le soleil. Elle a commencé par un repas organisé par le comité des fêtes avec au menu une cuisse de bœuf, et une animation assurée par l'orchestre Tennessee pour le plus grand plaisir des amateurs de danse.

Dimanche 29 juin, une messe fut dite, suivie d'un vin d'honneur offert par la commune. Dans l'après-midi, les forains ont pu faire tourner leur manège pour le plus grand plaisir des petits et la confiserie a attiré les plus gourmands. A partir de 18h. les membres du comité des fêtes ont repris du service pour un barbecue où il y avait saucisses, lards, grillades et frites. La soirée s'est terminée dans une bonne ambiance.

Dimanche 6 juillet, en partenariat avec la fête de la gare à Etain, le groupe folklorique alsacien-lorrain « Khaul » est venu nous présenter ses danses populaires : il nous a dévoilé, sous forme de danses, la préparation du mariage, suivie de l'union des jeunes mariés. Les spectateurs ont beaucoup apprécié et le groupe a été très applaudi. Ensuite un barbecue a été organisé par le comité des fêtes, ainsi les personnes présentes ont pu se restaurer.

Un bureau d'étude a estimé ces travaux à 750 000 € HT, avec possibilité « non garantie » de bénéficier de quelques subventions de l'Agence de Bassin Rhin Meuse et du Département en fonction des priorités choisies par ces institutions (les analyses ayant conclu à une assez faible pollution du milieu naturel de notre commune, nos travaux ne seraient pas prioritaires).

Rapporté à l'abonné, réaliser un assainissement collectif aux normes ferait **bondir le prix de l'eau de 0.95 € à 6.37 € le m³ !**
Une facture moyenne de 60 m³ passerai ainsi de 77 € à 402 € !

Reste alors le choix plus judicieux et raisonnable d'opter pour un assainissement autonome, ce qu'a fait le Conseil.

Choisir l'assainissement autonome :

La loi sur l'eau impose de contrôler que les systèmes individuels répondent aux normes en vigueur pour le 31.12.2012.

Un contrôle sera effectué par un agent de la Communauté de communes et celui-ci sera payant. Si votre système est conforme, vous n'aurez rien à faire. Par contre si votre système est non conforme, vous aurez l'obligation d'effectuer les travaux de mise aux normes à l'occasion de la vente de votre maison (certificat de conformité obligatoire pour une vente à partir du 01.01.2013)

Le bureau d'étude a réalisé un diagnostic sommaire des installations de la rue du Pâquis et les travaux de mise en conformité vont de 1 000 à 16 000 € selon les cas.

Ce choix n'a aucune incidence sur le prix de l'eau.



SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Comité des fêtes organisera le vendredi 21 novembre à partir de 19h30, une petite soirée à l'occasion de la sortie du cru 2008 du Beaujolais nouveau.

Au menu :

Assiette charcuterie
Rôti de bœuf sauce grand veneur
Gratin Dauphinois
Fromage - Salade - Glace
Brioche - Café

Prix : 12 € par personne
Inscriptions avant le 15.11.2008 auprès de
Claudine DIDRY, Isabelle DUCROS



EN BREF

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

A chaque numéro de Diepp'Infos, nous détaillerons les modalités pour effectuer une démarche administrative.

Le Passeport

Il faut s'adresser à la Mairie du lieu de résidence pour son établissement ou son renouvellement.

Pour les majeurs, il coûte 89 € et il est valable 10 ans. Pour les mineurs, sa validité n'est que de 5 ans et coûte 45 € pour les 15-18 ans et 20 € pour les moins de 15 ans.

Vous devez vous présenter muni des pièces suivantes :

- le passeport à renouveler,
- la déclaration de perte ou de vol (si besoin)
- 2 photos d'identité non numériques, récentes et identiques (attention, il existe des normes précises)
- 1 copie intégrale de votre acte de naissance (- de 3 mois),
- 1 justificatif de domicile
- pour les mineurs, le livret de famille avec jugement de divorce s'il y a lieu

Attention, comptez jusque 4 semaines pour l'obtenir et il n'y a plus de possibilité d'obtenir un passeport « en urgence »

PRIME CUVE DE FIOUL : 200 EUROS

Une prime à la cuve d'un montant de 200 €, pour l'hiver 2008/2009 sera versée à compter du 1^{er} janvier 2009, par virement bancaire, aux ménages non imposables qui en font la demande (avec un formulaire à retirer auprès du Trésor Public ou à télécharger sur internet).

Pour bénéficier de cette prime, il faut faire parvenir **avant le 30.04.2009** à la Trésorerie mentionnée sur votre avis de non imposition :

- Le formulaire rempli
- l'avis de non imposition
- une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 200 € établie entre le 1.07.2008 et le 31.03.2009
- un RIB, RIP ou RICE du demandeur.

Renseignements sur :

<http://www.impots.gouv.fr>

<http://www.minefe.gouv.fr>

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Un agent passera le 3 novembre prochain pour relever les compteurs d'eau en vue de la facturation annuelle.

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT

☎ / Fax : 03 29 88 31 93

✉ : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30



LES HABITANTS

Ils nous ont rejoints depuis juin 2008 :

- Reynald et Isabelle BERTIER ont emménagé fin septembre au 18 rue du Pâquis, avec leurs trois enfants, Benjamin, Justine et Nicolas. Reynald est tuyauteur au Luxembourg, Isabelle reprend des études de cuisine.
- Mehdi BENAÏSSA et Peggy CIAPPINA ont emménagé fin septembre au 33 rue Mazel, avec leurs trois enfants, Inès, Sofiane et Lina. Mehdi est chef d'entreprise dans la sécurité à Lille, et Peggy est mère au foyer.

Les naissances :

- Lana est née le 04.06.2008 de Jimmy DEBART et Rachel VENDRICK
- Alix est né le 07.06.2008 de Jean Luc et Camille FEYDEL
- Maëlys est née le 19.09.2008 de Mathieu MICHILSEN et Vanessa GEORGE

Ils nous ont quittés :

- Pierre GEORGE et François CHAILLIE sont décédés en juillet
- Marcel BLOQUE est décédé en août

RECTIFICATIF :

Lors du dernier numéro, nous vous présentions Olivier PASQUIER et Marlène NICLOUX mais une erreur s'est glissée dans nos colonnes.

Marlène travaille comme technicien conseil chez ULM. Toutes nos excuses.

INFOS POUR LES PARENTS ET ASSISTANTS MATERNELS

Isabelle QUEMENER, animatrice du Relais Assistantes Maternelles vous reçoit à Etain pour tous renseignements concernant les différents modes d'accueil de vos enfants dans le canton, les droits et les prestations auxquelles vous pouvez prétendre, une liste d'assistantes maternelles...

Enfin, le RAM propose aussi aux parents et aux assistants maternels de se retrouver une matinée par mois autour d'activités bricolage, ateliers lecture, assurés par une intervenante bénévole. Cela permet aux adultes d'échanger et aux enfants de se côtoyer.

Renseignements :

RAM, 10 rue Justin Paul, 55400 ETAIN, ☎ 03 29 85 61 93

ILLUMINATIONS DE NOËL

Pour Noël 2008, nous avons fait l'acquisition d'illuminations pour décorer le bâtiment de la Mairie et quelques arbres près de l'église.

Montage prévu à la mi-novembre. Avis aux volontaires.

Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

*La commission Information & Communication
(J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Delphine EPIARD, Séverine SANCHEZ)*

Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique